



La COURONNE IV vient d'envoyer un canot de transfert (« speedy wonder ») pour débarquer un pilote



Débarquement d'un pilote par beau temps

Les Pilotes de la LOIRE

Le rôle du Pilote consiste à assister le Capitaine en apportant une compétence locale et un conseil opportun lors du chenalage ou la manœuvre d'un navire. La présence d'un Pilote ne décharge pas le Capitaine de ses fonctions et responsabilité en ce qui concerne la sécurité du navire, mais le Capitaine lui confie la conduite du navire.

Formation des Pilotes

Ils sont tous anciens élèves des Ecoles Nationales la Marine Marchande (Ecole Nationale Supérieure Maritime depuis 4 ans) diplômés puis brevetés -après un certain temps de navigation au large- Capitaines au Long Cours ou, depuis la formation polyvalente Pont-Machine, Capitaines de 1ère Classe...

Le capitaine d'un navire peut ainsi faire confiance à un marin au moins aussi compétent que lui. Ayant une mission de service public, les pilotes sont nommés par l'Etat après avoir passé un concours spécifique. Ils sont les garants de la Sécurité Maritime dans leur zone de Pilotage.

La station de la Loire

En Loire, le pilotage est obligatoire pour tous les navires transportant des produits dangereux et ceux de longueur supérieure à 75 mètres (les petits navires doivent en faire la demande), dans la zone s'étendant du plateau des Birvideaux (Quiberon) au Sud de l'île de Noirmoutier. Les navires viennent embarquer/débarquer les pilotes à l'ouest de la pointe Saint-Gildas, juste à l'entrée de la zone de pilotage obligatoire, là où le bateau-pilote (LA COURONNE, quatrième du nom) reste en permanence toute l'année, en service 24 heures sur 24 par toutes conditions météorologiques... d'où l'appellation: station de pilotage. Depuis 1998, les Pilotes de la Loire sont chargés de piloter les navires à destination des Sables-d'Olonne...

Organisation de la station

Les Pilotes de la Loire sont regroupés en un syndicat professionnel constitué des (+ ou -) 30 pilotes dont un Président, un Pilote-Major et un Bureau (élus), employant 28 marins et 3 secrétaires. Le matériel géré comporte: 1 bateau-pilote (le dernier des côtes françaises), 4 à 5 vedettes rapides, des voitures, des installations à Saint-Nazaire (dont la vigie et un atelier) et à Nantes où, depuis 2009, un simulateur de manœuvre sert à l'entraînement des pilotes de métropole et des DOM-TOM.

ARTICLE VIII.

LE lamaneur qui entreprendra étant yvre, de piloter un vaisseau, fera condamné en cent fols d'amende, & interdit pour un mois de pilotage.

Dans le vrai, si cet article étoit pris à la lettre, les interdictions seroient si fréquentes & si multipliées, qu'il n'y auroit presque jamais de pilotes en exercice; tant les hommes de mer sur les ports, sont sujets à s'enyvrer. Mais il est différents degrés d'ivresse; & ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il est des pilotes & autres mariniens, qui ne montrent jamais plus d'habileté, de courage & de prévoyance tout à la fois, que lorsqu'ils sont yvres à un certain point.

Le meilleur est néanmoins de ne pas s'y fier; ne fût-ce qu'à cause de la difficulté de distinguer le degré d'ivresse qui ne seroit pas dangereux; & à cela le remède est facile, le maître ayant la liberté de refuser tout pilote qui sera reconnu yvre. Si ensuite il le laisse enyvrer à son bord, ce sera uniquement sa faute.

Un peu de folklore, un peu d'histoire

Ci-contre, lecture amusante...

Article VIII Liv. IV TIT. III

**NOUVEAU
COMMENTAIRE
SUR L'ORDONNANCE
DE LA MARINE
du mois d'Août 1681**

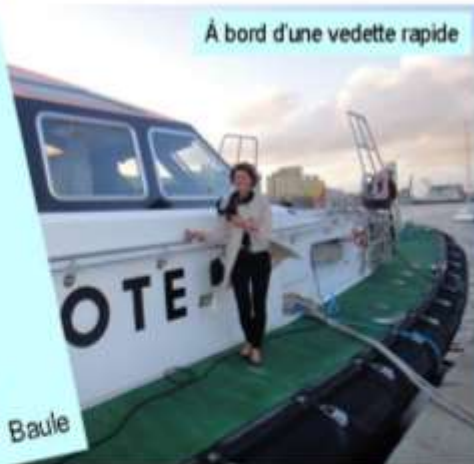
Par M. René-Josué VALIN
Avocat et Procureur du Roi
au Siège de l'Amirauté de la Rochelle

* Le mot *Lamaneur* était employé pour désigner le *Pilote de port*.

La COURONNE IV amarrée dans le bassin du Commerce à St-Nazaire



À bord d'une vedette rapide



Visite du
Pilotage
en 2012

par le



de La

Baule

De la vigie, vue vers l'océan



Exposé du Président des Pilotes



Après l'exposé



Le YACHT CLUB ROYAL OLD

organise, pour ses membres actifs,
une visite des installations du
PILOTAGE de la LOIRE à SAINT-NAZAIRE
le **lundi 28 mai 2018**

Rendez-vous à 17h15 sur le parking

Nous visiterons le bateau-pilote (à quai), une vedette rapide, la vigie...
Nous écouterons l'exposé de Stéphane POUSSET, Président des Pilotes,
avant de prendre un apéritif et d'aller dîner dans un restaurant
(pour ceux qui le veulent -à régler sur place) dont vous serez informé.

Si vous êtes intéressé(e-s) par cette visite, veuillez bien vous inscrire
à l'aide du coupon-réponse ci-dessous. Le nombre de places est limité à 24.
Un covoiturage sera défini entre les participants en temps utile.

SAINT-NAZAIRE
bassin du commerce...



COUPON-REPONSE

VISITE du PILOTAGE de SAINT-NAZAIRE le lundi 28 mai 2018

M., Mme, M. et Mme _____

Participera (ront) à la visite des installations des Pilotes de la LOIRE à SAINT-NAZAIRE.

Nb de personne(s): _____

Est (sont) volontaires pour dîner au restaurant (à régler sur place) après la visite. *Rayer si ce n'est pas la cas.*
Prévenir par courriel ou envoyer ce coupon réponse directement à notre secrétaire avant le vendredi 25 mai.

YACHT CLUB ROYAL OLD

POINIC



Michel MORIN

Secrétaire

6, rue Saint-Christophe
44310 POINIC

06 07 08 47 48

morinm@free.fr